



### Séance du jeudi 24 octobre 2024

Nombre de délégués : 22 titulaires  
 - Présent(e)s : 13  
 - Pouvoirs : 1  
 - Excusé(e)s : 9  
 - Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 03 octobre 2024, s'est réuni à 13h30 à la Salle de l'écureuil à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; ATHANAZE Pierre ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille BOULUD Michel ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : ROCAVIVES Jean-Luc donne pouvoir à Mr BOULUD Michel

Excusé(e)s : CARRAS Lilian ; ; CHONE Jean-Philippe ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2024-032 du comité syndical</b>	<b>Objet : Décisions Modificatives Budget principal et budgets annexes 2024</b>
---	---

**Vu** la délibération n°2024-011 du Comité Syndical du 28 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal Complémentaire Gémapi, du budget annexe du SPANC, du budget annexe de la GEMAPI, du budget annexe de l'assainissement, et de ses annexes,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Syndical du 20 septembre 2024,

**Considérant** qu'il convient :

- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget annexe assainissement, et de modifier le virement à la section d'investissement,
- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget principal complémentaire, et de modifier le virement à la section d'investissement,
- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget annexe GEMAPI, et de modifier le virement à la section d'investissement,
- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget annexe SPANC,

Selon le détail fournit dans les tableaux joints en annexes, le Président **propose** :

- De délibérer pour approuver les Décisions Modificatives 2024 relatives aux 4 budgets.
- De demander un complément de participation à la CCPO d'un montant de 70 000€ pour le budget principal complémentaire gémapi, au vu des dépenses supplémentaires à la suite des crues 2024 et au nettoyage des bassins.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue,**

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** les décisions modificatives n°1 des quatre budgets 2024 telles qu'annexées à la présente délibération.
- **APPROUVE** la demande de participation complémentaire CCPO pour le budget principal complémentaire gémapi d'un montant de 70 000€ inscrit en recette au compte 758.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président

